

Image not found or type unknown



règlementation EHPAD

Par **nanou46**, le **21/06/2025** à **15:16**

BonjourrrrrJe travaille en tant qu'aide soignante dans un ehpad relevant d'un Ccas Fonction Publique Territoriale.rnrnVoilà, certains horaires sont en horaires discontinus, nous revenons le soir pour 2 heures.rnrnMaintenant, la direction souhaite pour des raisons XY nous faire revenir pour 1h30 mn.rnrnEst-ce réglementaire, sur le règlement intérieur rien n'est spécifié.rnrnPour la FPH, les vacations doivent etre à minima de 3 heures.rnrnJe n'ai rien trouvé sur le net.rnrnMerci de m'aiderrrrBien cordialementrrrrBernadette